

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

31

Nombre de votants :

31

**Date de convocation :
15 septembre 2017**

**Date d'affichage :
28 septembre 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **21 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET (à partir de la question n° 19), CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY (jusqu'à la question n° 31), Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU (à partir de la question n° 7), Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER (à partir de la question n° 10).

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA jusqu'à la question n° 18

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent à partir de la question n° 32

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacqueline DIOGON

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 9

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170921-DELIB170920-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

QUESTION N° 20

OBJET : 3 avenue de Paris : vente d'une maison (parcelle AS n° 133)

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 5 septembre 2017

L'EPF SMAF a acheté le 28 février 2008 par voie de préemption pour le compte de la Commune de Riom la maison sise 3 avenue de Paris, parcelle cadastrée AS n° 133 pour 78 m², au prix de 80 000 €. Le prix est aujourd'hui soldé et la Commune a récupéré la propriété de cet immeuble auprès du SMAF le 28 octobre 2009. Cette maison avait été préemptée par la Commune pour démolition, dans l'objectif d'amélioration du carrefour.

Aujourd'hui, suite au réaménagement de la rue de Planchepaleuil, la démolition n'apparaît pas nécessaire.

Le principe d'une mise en vente de ce bien, vacant et se dégradant progressivement est donc proposé.

Cette maison comporte 2 niveaux et un grenier, sa surface habitable est de 84 m². Elle est inhabitable en l'état (murée, étanchéité à revoir).

Cette cession sera réalisée au plus offrant, par la procédure d'une vente aux enchères publiques par l'intermédiaire du notaire de la Ville de Riom, Maître Tissandier.

La mise à prix sera de 20 000 € (prix plancher), l'acquéreur devra acquitter de frais d'enchères de 700 € (lesquels seront à la charge de la Commune si les enchères se révèlent infructueuses), avec des enchères d'au moins 1 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **accepter la mise en vente aux enchères publiques de la maison située 3 avenue de Paris (parcelle AS n°133) sur la base de l'estimation des domaines (20 000€)**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer le cahier des charges et le procès-verbal d'adjudication.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 21 septembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL